

ENQUÊTE NATIONALE ÉCOPHYTO SYNTHÈSE **RÉSO'THEM** Données 2023

Exploitations agricoles de l'enseignement technique agricole public



Cacao en AB, EPLEFPA de Guyane
(Crédit photo Ph. Cousinié)

Cet inventaire est le onzième réalisé pour l'enseignement agricole public depuis 2012. Initialement centré sur Ecophyto, il s'est peu à peu élargi à de nouvelles thématiques de la transition agroécologique afin de mieux intégrer la dimension systémique des exploitations agricoles. En 2023, l'analyse a notamment porté sur : toutes les thématiques Ecophyto, la dynamique de sortie du glyphosate, le potentiel de développement des légumineuses à graines au sein des exploitations agricoles de l'enseignement agricole et la création d'un groupe de travail national en agriculture de conservation et techniques culturales simplifiées (ACS et TCS). En 2023, des questions supplémentaires ont été rajoutées, en appui au bilan du plan EPA 2. L'enquête a été administrée avec le logiciel sphinx.

Sommaire :

- 2 Objectifs
- 2 Méthodologie
- 4 Principaux résultats
- 6 Sortie du glyphosate
- 13 Pratique de l'ACS/TCS
- 16 Systèmes AB
- 19 Observations sur la réduction des PPP
- 21 Pratiques agroécologiques
- 22 Conclusion

Auteur :
Philippe Cousinié,
animateur Réso'them
agronomie-écophyto

Janvier 2024

Objectifs de l'inventaire 2023

En 2023, les objectifs étaient les suivants :

- Rendre compte de l'engagement direct dans Ecophyto de l'enseignement agricole public en 2023.
- Rendre compte de l'engagement pour sortir du glyphosate en 2023 et de ses difficultés.
- Mieux situer l'engagement Ecophyto dans le contexte de la transition agroécologique, au regard des dispositifs d'appui, des signes de qualité, des GIEE et de l'AB.
- Évaluer le potentiel de développement des protéines végétales (légumineuses à graines pour l'alimentation humaine).
- Évaluer les besoins d'accompagnement pour la sortie du glyphosate en systèmes ACS/TCS.
- Évaluer l'engagement pour le numérique et les nouvelles technologies.
- Évaluer la diversité des systèmes en agroforesterie.
- Évaluer les pratiques agroécologiques.

Activités du réseau thématique Agronomie-Ecophyto sur la thématique Ecophyto en 2023

Au sein du [collectif Réso'them](#), le réseau thématique Agronomie-Ecophyto, créé en 2009 à la suite du Grenelle de l'environnement, est chargé d'accompagner la transition agroécologique dans l'enseignement agricole à travers les plans et les programmes prioritaires du Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire (MASA), particulièrement le plan « Enseigner à produire autrement » et le plan Ecophyto. Il a contribué au suivi et à la veille des informations sur les dispositifs Ecophyto tels DEPHY Ferme, EXPE et groupes 30.000. Depuis septembre 2019, le réseau a été chargé de suivre la sortie du glyphosate dans l'enseignement agricole. Enfin, depuis 2020 le réseau teste des outils autour des controverses sur le glyphosate et anime des débats en collaboration avec la recherche, les instituts techniques en collaboration avec l'enseignement (Ex : Purpan en 5^{ème} année d'école d'ingénieurs avec une expérience sur cinq promotions, EPL Montpellier, EPL Bazas). Depuis 2019, il contribue au groupe de travail du [CSO R&I Ecophyto](#) sur les pesticides (réflexions sur de nouvelles thématique comme « une seule santé » et participation aux travaux des appels à projet). Il participe à l'accompagnement du [projet Ecophyto'Ter](#) conduit par la Bergerie Nationale. Il contribue à la formation technique ou supérieure, publique ou privé et aux actions de Recherche et Développement. Enfin, depuis 2022, un état des lieux de l'utilisation du glyphosate a été réalisé grâce à des visites d'exploitation ([projet Glycos'EPA](#)) afin de mieux accompagner la sortie du glyphosate et d'organiser un groupe de travail en agriculture de conservation des sols. Dans le cadre du projet Glycos'EPA, des éléments de mise en débat sur le retrait du glyphosate ont été développées à partir d'une synthèse d'articles scientifiques et d'éléments technique mis en discussion (Rencontres Glycos'EPA Saint-Yrieix, [travaux de décembre 2023](#)). Le réseau Agronomie-Ecophyto s'est également impliqué à l'international en produisant plusieurs ressources : la recherche au Brésil en agroécologie ([interview d'Ana Euler](#)), les conférences du forum franco-brésilien d'octobre 2023 sur les transitions et l'agroécologie ([pad conférences forum franco-brésilien](#)) et lors d'un atelier de mise en débat autour du zéro pesticide de synthèse avec des ressources didactisées pour les enseignants ([pad zéro PPP de synthèse](#)). En fin des résultats de cette synthèse 2023 font l'objet d'un [padlet spécifique](#).

Méthodologie de l'inventaire national en 2023

En 2023, l'enquête nationale Ecophyto a été administrée pour la première fois avec un questionnaire géré sur Sphinx, sous la forme de 30 questions principales qui ont permis un lien direct avec les acteurs de terrain. Jusqu'à présent, le questionnaire était géré sur « Google Forms ». L'envoi du lien du questionnaire auprès des DEA s'est fait en concertation avec les chargés de mission ADT-ADEI des

DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD pour les DROM-COM. L'ensemble des directeurs d'exploitation ont été contactés et relancés au moins trois fois pour collecter le maximum de données. L'objectif de cette méthodologie était d'alléger le temps de travail des chargés de mission ADT-ADEI pour collecter des informations qualitatives. Il s'en est suivi un gain de temps pour tout le monde : Moins de relances, un suivi allégé pour les SRFD/SFD et un lien direct avec les DEA pour l'animateur de réseau. Toutefois le taux de remontée est resté inférieur par rapport aux années précédentes avec un résultat de 69 % en 2023 contre 84 % en 2022 pour un nombre de relances équivalent.

A noter qu'à la demande de la DGER (BDAPI), un projet d'appui à l'enseignement agricole pour sortir du glyphosate a démarré en 2022 avec l'Institut Agro de Montpellier (site de Florac) au titre du CASDAR Transition agroécologique pour les exploitations de l'enseignement agricole. Il se déroule pour une durée de 36 mois sous l'intitulé [CASDAR Glycos'EPA](#) (animé à l'origine par Corentin Clément, Marylène Pieyre a pris la charge de la coordination depuis septembre 2023).

Retours de l'inventaire 2023

Compte-tenu de diverses difficultés, le taux de remontée 2023 était de 69 % au 15/12/2023 avec la répartition présentée dans le tableau des retours. A noter un cas particulier : Une réponse à l'enquête représente deux exploitations (Tarn et Garonne : Moissac et Montauban) soit 131 réponses pour 132 exploitations. Deux exploitations de privés (Lycée les Vergers en Ille et Vilaine et École d'horticulture et de paysage à Roville aux Chênes dans les Vosges) ont répondu soit un total de 133 réponses. Enfin deux doublons sont à signaler sur les 135 enregistrements obtenus dans le logiciel Sphinx. Au final, la synthèse des résultats s'appuie exclusivement sur les 132 exploitations du public, les deux privés n'ayant pas été pris en compte.

Tableau des retours d'enquêtes Ecophyto par région

Régions	Total exploitations	Déc 2023	Déc 2023	Rappel 2022	Écart 2022/2023
Auvergne et Rhône-Alpes	26	17	65%	88%	-23%
Bourgogne et Franche-Comté	15	11	73%	87%	-14%
Bretagne	10	10	100%	100%	0%
Corse	2	1	50%	100%	-50%
Centre et Val de Loire	11	7	64%	73%	-9%
Grand Est	16	11	69%	94%	-25%
Guadeloupe	1	0	0%	100%	-100%
Guyane	1	1	100%	100%	0%
Hauts de France	12	8	67%	75%	-8%
Ile de France	4	4	100%	75%	25%
Martinique	2	2	100%	100%	0%
Mayotte	1	1	100%	100%	0%
Nouvelle Aquitaine	32	22	69%	81%	-12%
Normandie	11	7	64%	73%	-9%
Occitanie	25	14	56%	84%	-28%
Provence, Alpes et Côte d'Azur	9	5	56%	100%	-44%
Pays de Loire	9	7	78%	67%	11%
La Réunion	2	2	100%	100%	0%
Nouvelle-Calédonie	1	1	100%	100%	0%
Polynésie	1	1	100%	100%	0%
Wallis et Futuna	1	0	0%	0%	0%
TOTAL et % retours déc. 2023	192	132	69%	84%	-15%

Les retours ont été assez hétérogènes suivant les régions avec une baisse de 15 % du taux de retour national soit 69 % par rapport à 2022 (84 %). En 2023, 132 exploitations du public ont répondu sur un total de 192. Les faibles retours de certaines régions sont liés à des tensions internes liées aux difficultés locales d'exploitations agricoles qui se sont traduites par des situations de crise dans certaines régions ou simplement par des exploitations sans DEA ou avec des affectations très récentes. Les sept régions qui ont le moins bien répondu en 2023 sont : Guadeloupe, Corse, PACA, Occitanie, Grand-Est, AURA et BFC. Celles qui ont mieux répondu sont : Ile de France et Pays de Loire. Les autres : Bretagne, et ensemble des DOM (à l'exception de Guadeloupe) et TOM (à l'exception de Wallis et Futuna) ont répondu à l'identique avec un taux de 100 % de retour.

Principaux résultats de l'inventaire national 2023

L'engagement direct des exploitations agricoles dans le plan Ecophyto

Historiquement, l'enseignement agricole s'est impliqué dans le plan Ecophyto dès l'origine en 2009 avec l'action 16 de l'axe 2 qui a réuni jusqu'à 43 exploitations agricoles (EA) de 2009 à 2016, avec un total annuel variable de 25 à 43 EA suivant les années, en moyenne 40. De 2016 à 2019, le [projet](#)

[Educ'Ecophyto](#) concernait 10 établissements. [Le projet Ecophyto'Ter](#), accompagné par la Bergerie Nationale, a réuni 33 établissements en 2020/2021 puis 31 établissements en 2023. L'implication dans les réseaux DEPHY Ferme et EXPE dans l'enseignement agricole a commencé dès 2010 avec un premier inventaire réalisé en 2012 avec 89 exploitations. En 2018, l'implication avait augmenté à 122 exploitations (DEPHY Ferme et EXPE réunis) soit 64 % des fermes, chiffre stable en 2019, en baisse de 2020 à 2022 du fait de l'arrêt de certains groupes soit 46 % en 2023 avec quelques créations de projets en perspective. Le total national 2023 est estimé (sur les 192 exploitations) à 90 exploitations pour DEPHY Ferme (stable) et 24 pour DEPHY EXPE (en augmentation).

En 2023, l'engagement Ecophyto a été calculé comme en 2022 en prenant en compte : l'appartenance à un réseau (DEPHY Ferme ou EXPE, groupe 30.000) ou à un autre projet Ecophyto (Ecophyto'Ter, [RESAB](#), CASDAR Glycos'EPA, et autres dispositif Ecophyto, agence de l'eau ou conseil régional). Cet engagement se situe à 71 % de l'ensemble (en progression) sachant que certaines exploitations participent à 2 voire jusqu'à 5 dispositifs en simultané (Ex : EPLEFPA de Vesoul et d'Albi).

Les groupes 30.000, recensés pour la troisième année, représentent 19 % des fermes (14 % en 2022) soit 36 fermes estimées en national en 2023 (sur 192 exploitations). Les autres dispositifs Ecophyto se chiffrent à 32 % des citations tout en englobant un nombre plus important d'exploitations du fait de réseaux d'expérimentation par projet (Exemple : Viglyfree, porté par Rouffach en viticulture, est mis en œuvre dans 4 lycées viticoles) et des projets en prévision : 3 % des établissements.

Cependant, indirectement, l'engagement Ecophyto est également présent sur d'autres dispositifs, en AB, en GIEE, par des certifications (HVE 3, plante bleue, etc.), des projets CASDAR ou d'autres initiatives liées au plan « Enseigner à produire autrement ».

Si l'on croise tous ces dispositifs, sans intégrer HVE et plantes bleues, on arrive à plus de 86 % d'implication effective des établissements en 2023 (pour 83 % en 2022). Ces résultats sont meilleurs que ceux de 2022 et confirment l'engagement très majoritaire de l'enseignement agricole dans le plan Ecophyto.

Ressources utilisées pour accompagner le plan Ecophyto

Pour la première fois en 2023, nous avons interrogé les exploitations sur leurs sources de documentation dans leur stratégie de réduction des phytos.

Les réponses figurent ci-dessous :

- Échanges entres pairs (DEA) : 104 citations, de loin la première ressource.
- Moteurs de recherche internet : 73 citations, seconde ressource utilisée
- Réseaux professionnels : 19
- [Centre de ressource cuivre](#) : 3
- [Base GECO](#) : 2
- [Centre de ressource glyphosate](#) : 1
- Autres : 60 (Détails : partenaires extérieurs, salariés agricoles, réseaux locaux, réseaux en AB, échanges avec des techniciens, accompagnement local, documentation écrite...).

L'élément qui ressort est l'importance des échanges entre DEA, puis avec les partenaires extérieurs et les réseaux et avec les salariés agricoles de l'exploitation.

A contrario, les centres de ressources sont très peu cités (Centre glyphosate, cuivre et GECO). Le site [Ecophyto pic](#) n'a pas été cité directement. On peut penser qu'il est associé aux moteurs de recherche sur internet.

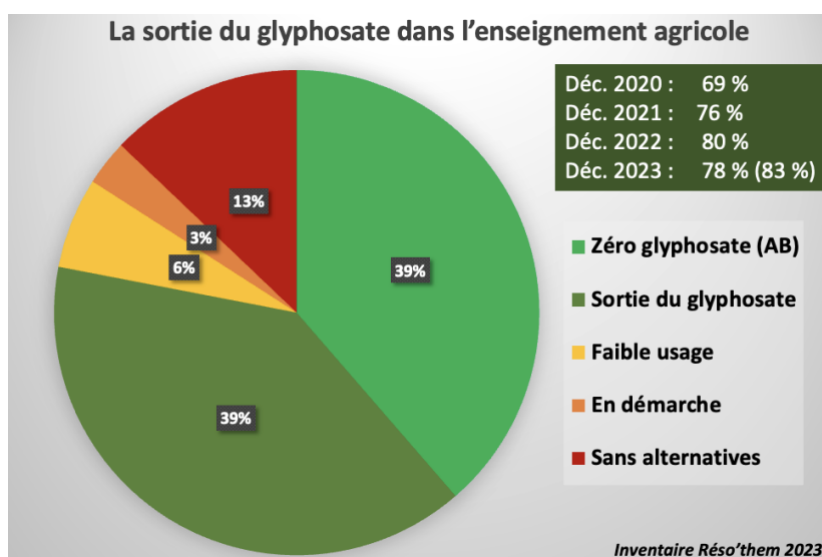
L'engagement des exploitations agricoles dans la sortie du glyphosate en 2023

En 2023, nous avons identifié 4 groupes d'exploitations :

- Celles qui sont sorties du glyphosate et étaient en zéro glyphosate : **78 % qui en sont sortis pour 83 % en zéro glyphosate** (80 % en 2022, 76 % en 2021, 69 % en 2020) dont on peut distinguer deux sous-groupes : les exploitations hors AB, sorties du glyphosate : 39 % et les exploitations se déclarant totalement en AB à égalité : 39 % et 5 % supplémentaires en zéro glyphosate pour l'année 2023 (groupe « faible usage »), se réservant la possibilité de l'utiliser en 2024.
- Celles qui ont une utilisation marginale ou faible du glyphosate (sous clôtures, cultures spéciales et minoritaires, utilisation faible ou nulle selon les années) : **6,1 %** (3,7 % en 2022).
- Celles qui sont en démarche active de sortie : **3,0 %** (6,2 % en 2022), en diminution.
- Celle qui sont confrontées à des blocages : **12,9 %** (10,5 % en 2022), en augmentation.

L'interprétation de la dynamique de ces évolutions est analysée plus loin dans une partie spéciale intitulée « Dynamique des exploitations de 2022 à 2023 ».

La sortie du glyphosate est arrivée à un plafond depuis 2022 avec une augmentation des blocages de 2,4 % en 2023 et une déclaration de sortie en baisse de 2 % (78 % contre 80 %). Ce résultat est plus que compensé par 5 % d'exploitations supplémentaires qui ont réalisé un zéro glyphosate, tout en se laissant la possibilité d'utiliser le glyphosate en 2024 suivant les conditions de l'année. Le zéro glyphosate a donc progressé de 3 % en 2023, sans garantie de maintenir ce bon résultat en 2024.



Les évolutions par régions sont données dans le tableau qui suit.

Sortie du glyphosate en 2023

Régions	Total exploitations	Sortie	Déc 2023	Rappel 2022	écart
Auvergne et Rhône-Alpes	17	15	88%	87%	1%
Bourgogne et Franche-Comté	11	8	73%	62%	11%
Bretagne	10	9	90%	90%	0%
Corse	1	1	100%	100%	0%
Centre Val de Loire	7	5	71%	75%	-4%
Grand Est	11	6	55%	87%	-32%
Guadeloupe	0	-	-	-	
Guyane	1	1	100%	100%	0%
Hauts de France	8	5	63%	78%	-16%
Ile de France	4	2	50%	33%	17%
Martinique	2	2	100%	100%	0%
Mayotte	1	1	100%	100%	0%
Nouvelle Aquitaine	22	20	91%	77%	14%
Normandie	7	5	71%	75%	-4%
Occitanie	14	9	64%	71%	-7%
Provence, Alpes et Côte d'Azur	5	5	100%	89%	11%
Pays de Loire	7	6	86%	100%	-14%
La Réunion	2	2	100%	100%	0%
Nouvelle-Calédonie	1	0	0%	0%	0%
Polynésie	1	1	100%	100%	0%
Wallis et Futuna	0	-	-	-	
TOTAL et % retours déc. 2022	132	103	78%	80%	-2%
Rappel inventaire déc. 2021	162	129	80%		

Remarque : Rappel de l'objectif national de la DGER 2023 : atteindre 100 % de sortie au 31/12/2023.

Les régions qui sont en tête de peloton pour la sortie du glyphosate hors AB sont : Nouvelle-Aquitaine, Corse, Bretagne et PACA. A l'inverse, celles qui sont le plus en retard sont l'Ile de France, Grand-Est et l'Occitanie, les données étant cependant incomplètes pour quelques régions, ce qui relativise ce résultat. A noter également l'excellent résultat des DOM.

Plusieurs régions ont connu un recul lié en partie au taux de réponse entre 2022 et 2023 : Grand-Est (-32 % mais le taux de réponses est nettement inférieur en 2023), Occitanie (-7 % avec un taux de réponse en baisse en 2023), Centre-Val de Loire (-14 %), Hauts de France (-16 %) et Normandie (-4 % avec un taux de réponses en baisse en 2023). Tous ces reculs sont donc à relativiser du fait de la variation du nombre de réponses entre 2022 et 2023. Cependant, quelques rares exploitations qui avaient déclaré être sortie du glyphosate se laissent désormais le droit de le réutiliser si besoin. Les autres régions ont amélioré leurs situation (BFC, Nouvelle-Aquitaine, PACA) ou restent proches du niveau de 2022 (AURA).

L'objectif de la DGER de sortir du glyphosate à 100 %, sous toute réserve de correction, n'est donc atteint que partiellement en PACA, Corse, les 5 DOM et en Polynésie. L'analyse par région reste cependant relative dans la mesure où elle est très liée aux taux de réponse qui varient.

Dans le DROM-COM, les 5 DROM sont en zéro glyphosate soit la Réunion, la Guyane, Mayotte, la Guadeloupe (sans réponse mais en conversion AB) et la Martinique. La seule COM connue en zéro glyphosate est la Polynésie, Wallis et Futuna n'ayant pas répondu. Au total 8 établissements sur 10 au moins sont en zéro glyphosate (et probablement Wallis et Futuna). A noter qu'Ecophyto ne concerne pas les COM qui répondent à des obligations territoriales autonomes (La Nouvelle-Calédonie reçoit peu d'aides pour la réduction des produits phytopharmaceutiques). Les 5 DROM sont en zéro

glyphosate contre 4 en 2021 car la Guadeloupe avait stoppé son utilisation en canne à sucre et est en conversion AB depuis 2022.

La relative stabilisation de l'utilisation du glyphosate est le résultat de plusieurs tendances : un réel abandon de certaines exploitations alors que d'autres ont au contraire tendance à toujours dépendre du glyphosate voire à aggraver cette dépendance. Cette situation s'explique par plusieurs éléments :

- Le glyphosate continue d'être utilisé sur des usages faibles et des surfaces de plus en plus localisées pour combattre des problématiques très localisées de vivaces ou de sols difficiles à travailler.
- Il a y eu des exploitations agricoles en difficulté qui n'ont pas répondu à l'enquête.
- Un changement de stratégie qui pousse quelques DEA à revenir au glyphosate du fait des impasses comme l'apparition de vivaces ou la destruction de prairies. Ce cas est assez répandu.
- Des changements de DEA au cours des derniers mois qui se traduit par un choix de sécurité au détriment de la sortie du glyphosate. Certains nouveaux DEA ont fait des déclarations différentes de leurs prédécesseurs. Le turnover reste une contrainte constante au détriment des efforts d'innovation technique.
- Les difficultés de sortie du glyphosate augmentent en 2023 pour quelques 13 % des exploitations agricoles. Les exploitations concernées sont elles-mêmes confrontées à d'autres problématiques. L'inflation a joué probablement un frein à la dynamique de sortie compte-tenu des autres contraintes que vivent les exploitations agricoles dont notamment la gestion de la main-d'œuvre. L'arrivée progressive de difficultés économiques a incité certains DEA à poursuivre l'usage du glyphosate pour gérer l'urgence.

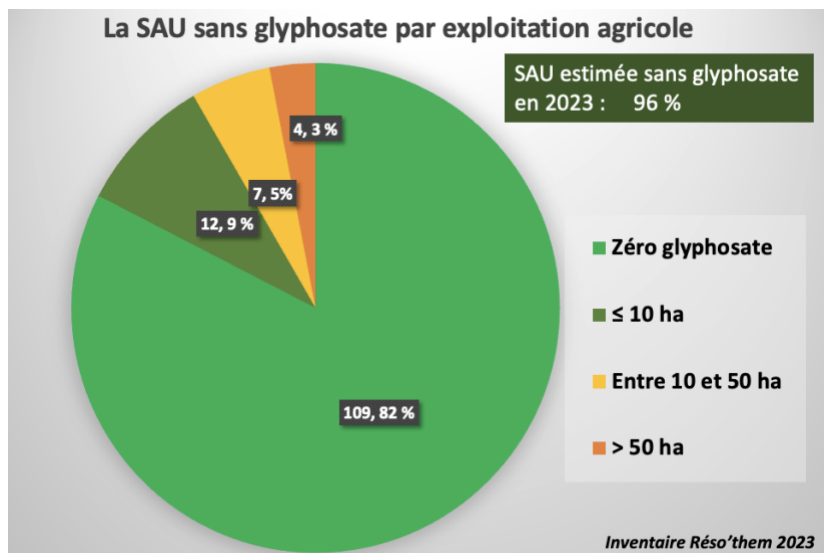
Toutefois, il faut relativiser ce résultat au regard des surfaces qui reçoivent réellement du glyphosate. C'est ce que nous avons voulu analyser en 2023 avec des chiffres plus précis qu'en 2022 grâce à l'utilisation de l'outil sphinx sur des déclarations précises de surfaces.

Les surfaces concernées par l'utilisation du glyphosate

Comptabilisée de manière approximative en 2022 avec une estimation de SAU sans glyphosate à 94 %, la surface agricole utilisée qui est concernée par le glyphosate est moins importante qu'il n'y paraît. En effet, si 78 % des exploitations agricoles ont abandonné le glyphosate, **c'est près de 96 % de la SAU qui est cultivée sans glyphosate en 2023** dans l'enseignement agricole ce qui traduit un excellent résultat. Cela signifie que les 22 % des EA qui utilisent encore du glyphosate l'épandent en majorité sur de faibles voire de très faibles surfaces. Les exploitations agricoles se répartissent en quatre catégories :

- 103 EA déclarent être sortis du glyphosate sur leurs surfaces. Ce chiffre contraste avec les 109 qui disent être en zéro glyphosate en 2023. En effet, 6 exploitations se réservent le droit de réutiliser le glyphosate si besoin en 2024.
- 12 EA déclarent utiliser du glyphosate sur moins de 10 ha de SAU.
- 7 EA déclarent utiliser du glyphosate sur une SAU de 10 à 50 ha.
- 4 EA déclarent utiliser du glyphosate sur plus de 50 ha de SAU.

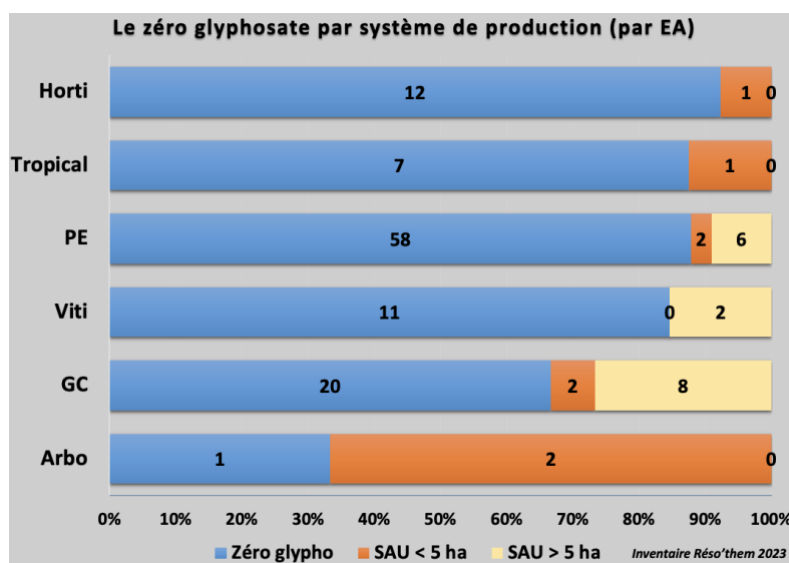
En comptabilisant la SAU sans glyphosate, on totalise 565 ha de SAU en glyphosate (soit 820 ha en représentativité globale). C'est donc environ 4 % de la SAU des 18.900 ha de l'enseignement agricole qui reçoit encore du glyphosate en s'appuyant sur les déclarations d'utilisation par exploitation agricole.



Les dynamiques de sortie du glyphosate selon les systèmes de production

Les exploitations agricoles de l'enseignement agricole public obtiennent des résultats différents dans la dynamique de sortie du glyphosate selon leurs systèmes principaux de production. Trois types de systèmes font mieux que tous les autres :

- Les exploitations horticoles où le glyphosate n'est encore utilisé que dans une seule exploitation mais hors production et en faible quantité pour entretenir le bord des tunnels. Le zéro glyphosate y atteint 92 % mais 100 % en SAU, étant donné son utilisation.
- Les systèmes tropicaux des DOM et de Polynésie sont également en zéro glyphosate. Seule la nouvelle Calédonie en utilise un peu sur de faibles surfaces pour contrôler des ligneux. Le zéro glyphosate se situe à 88 % mais très peu en surface réelle.
- En polyculture élevage, le système le plus largement répandu dans l'enseignement agricole, 88 % est en zéro glyphosate. Les exploitations qui en utilisent restent sur de faibles surfaces à l'exception d'une seule (> 50 ha).
- En viticulture, le résultat est meilleur que la moyenne nationale (85 %). La contrainte de main-d'œuvre et la gestion du temps de travail sont invoquées dans les deux exploitations concernées.



Les deux derniers systèmes de production ont plus de mal à s'affranchir du glyphosate :

- En grandes cultures, deuxième système de production important après polyculture-élevage, les résultats sont moins bons : 67 % de sortie. Les contraintes y sont multiples avec deux dominantes : l'Agriculture de conservation des sols et la gestion des vivaces. C'est ici que les surfaces en glyphosate sont les plus importantes avec 3 exploitations > 50 ha et une à plus de 150 ha en région Occitanie, le record déclaré.
- L'arboriculture utilise du glyphosate (67 %) sur de faibles surfaces avec comme en viticulture, la contrainte majeure en main-d'œuvre. Celle-ci ne suffit pas où elle est jugée trop onéreuse.

Dynamique des exploitations de 2022 à 2023

Pour mieux cerner la dynamique des exploitations de 2022 à 2023, l'analyse suivante montre les principales évolutions.

Dynamique de la sortie du glyphosate

Dynamique	2022 %	2023 %	Écart %
Sortie du glyphosate	47	39	- 8
Zéro glyphosate en AB	33	39	+ 6
Faible usage (en cas d'aléa)	4	7	+ 3
En démarche pour 2024	6	3	- 3
Blocage (pas d'alternative)	10	13	+ 3
Bilan abandon du glyphosate	80	78	- 2
Zéro glyphosate déclaré	80	83	+ 3

La proportion de l'AB a augmenté nettement en 2023 et participe tout autant à la dynamique de sortie que l'abandon en agriculture conventionnelle. L'utilisation en « faible usage » est plus importante et se traduit aussi par du zéro glyphosate suivant les années. Elle correspond à des exploitations qui s'autorisent une utilisation en cas d'aléa. Les exploitations en démarche de sortie sont moins nombreuses (- 3 %) car les efforts de années précédents ont payé ou non en révélant ici et là des blocages. Cela se traduit par une augmentation des blocages de 3 %. Le bilan global est relativement proche de la situation de 2022 avec plus de clarté dans les déclarations : 78 % de sortie et 83 % de zéro glyphosate pour l'année 2023, l'année 2022 ayant été moins claire dans les déclarations (les 80 % déclarés en zéro glyphosate ne correspondaient pas tous à un constat de sortie).

Cela montre que le processus de sortie du glyphosate n'est pas simple et amène des situations contradictoires selon les cas. Tous ces résultats restent à relativiser par l'état réel des surfaces qui ont reçu du glyphosate. Elles restent beaucoup plus faibles qu'il n'y paraît avec 4 % de la SAU globale.

Les obstacles à la sortie du glyphosate

Parmi les plus gros obstacles mentionnés pour la sortie du glyphosate, les réponses globales citées par les DEA sont (sachant qu'ils avaient la possibilité de plusieurs réponses) :

- L'agriculture de conservation des sols ou les TCS : 21 % des citations mais en diminution (22%, en 2022, 26 % en 2021) à égalité avec la thématique des vivaces.
- Les vivaces : 21 % des citations et en augmentation (15 % en 2021).
- Les contraintes de main-d'œuvre : 12 % de citations, en forte baisse (28 % en 2022, 36 % en 2021, 28 % en 2020).
- Les coûts globaux : 12 %
- Les questions de matériel : 11 % des citations (15 % en 2022).
- Les contraintes de sol : 10 %

- Les questions d'aléas climatiques : 6%
- D'autres contraintes : 7 %.

Les citations des obstacles sont plus diversifiées qu'en 2022. Finalement, la sortie du glyphosate a mis les exploitations agricoles autant en tension qu'en 2022, probablement du fait des conditions économiques plus défavorables en 2023.

En plus des obstacles énoncés et au-delà des solutions de facilité, l'abandon du glyphosate se confronte à d'autres contraintes dans les systèmes de production :

- Abandon d'une partie des couverts végétaux au profit du labour et au détriment des sols (érosion, déstockage de matière organique et de CO₂). Cet obstacle est cependant moins cité en 2023, probablement pour des raisons climatiques mais aussi pour des raisons d'adaptation pour sortir du glyphosate.
- La question des clôtures électriques avec utilisation du glyphosate est assez marginale mais reste d'actualité. Cela reste une utilisation réduite à quelques litres de glyphosate par an.
- Grosses difficultés pour gérer le planning de travail avec les salariés et particulièrement en période de pandémie ou d'inflation. Le turnover annuel aggrave cette contrainte.
- Tensions élevées sur le plan socioéconomique (inflation) avec une main d'œuvre indisponible ou chère et une augmentation des coûts d'achats d'intrants) et une possible baisse des revenus.
- Impasses sur des cultures en particulier mais sur très peu d'exploitations : Osier (destruction des ronces), vigne porte greffes (les rameaux sont horizontaux et aucun matériel ne peut passer) et quelques cas en arboriculture (ex : récolte sous noisetiers exigeant en nettoyage).
- Difficultés à gérer des adventices toxiques ou très envahissantes : Ambrosie, séneçon, digitale, chiendent, liseron, rumex et chardon.
- Passage à des molécules d'herbicides de substitution parfois plus toxiques que le glyphosate lui-même. Ce cas reste cependant exceptionnel. On a pu l'observer ponctuellement en canne à sucre par exemple. C'est une question peu aisée à trancher car il faudrait examiner la toxicité précise des molécules. Au moins quinze herbicides ont été cités cette année.
- Incapacité à gérer les situations du fait des pentes ou d'un matériel inadéquat.
- Dans le cas des contrats de semences, l'usage du glyphosate est généralement maintenu et constitue un obstacle difficile à surmonter.
- La situation européenne n'a pas aidé car le glyphosate a été réautorisé pour dix ans ce qui n'a pas incité à accompagner la dynamique de sortie.

Les leviers de sortie du glyphosate

Les leviers les plus observés dans l'enseignement agricole sont :

- La conversion en agriculture biologique très dynamique dans l'enseignement agricole : On compte en 2023 : 31 % des exploitations en AB (plus de 80 % de SAU en AB) pour une SAU en AB de 36 % en national. L'augmentation de la SAU en AB résout partiellement la question de l'abandon du glyphosate et risque de se traduire paradoxalement par une légère augmentation du labour dans les situations initialement en agriculture de conservation des sols. Cependant les ¾ de ceux qui se déclarent en ACS n'utilisent pas de glyphosate.
- Le développement de l'élevage à l'herbe a été un levier majeur de l'arrêt du glyphosate et de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques. Or, celui-ci a progressé dans les fermes au point que les prairies (permanentes et temporaires) représentent 57 % de la SAU.
- Le développement de couverts végétaux s'agissant d'une démarche d'agriculture de conservation ou d'intercultures avec l'objectif de lutter contre l'érosion, de restituer et de

stocker de la matière organique et de couvrir les sols. La plupart des établissements pratiquent l'ACS sans glyphosate (76 %) et en approche raisonnée. On retrouve les couverts végétaux dans tous les systèmes de culture notamment en viticulture. Cependant, ce levier peut rester difficile à mettre en œuvre compte-tenu de sa complexité.

- L'allongement des rotations avec l'introduction de cultures nettoyantes ou d'associations diverses (Ex : méteil, triticale, seigle forestier, lin, chanvre, etc.).
- L'équipement en matériel adapté de désherbage mécanique pour l'ensemble des cultures ; avec un coût d'entrée cependant élevé et dépendant de financements.
- Le déploiement de dispositifs qui accompagnent l'innovation en agroécologie : Groupes 30.000, GIEE, projets CASDAR, groupes DEPHY, projets divers, certifications et labellisations.
- Le choix de techniques culturales et de variétés pour couvrir au maximum les sols en complémentarité avec les couverts végétaux (Ex : variétés de maïs semés à plus forte densité avec des hauteurs élevées) et tout au long de l'année (Couverts d'hiver, de printemps, d'été).
- Pour l'élevage, le choix de prairies complexes et permanentes pour une alimentation à l'herbe avec un changement de stratégie qui suppose une reconception.
- Des systèmes de paillage et de mulch en horticulture, maraîchage et cultures tropicales.
- Une approche plus globale allant du « zéro-herbicide » au « zéro-phyto » grâce à des projets et à des expérimentations. De nombreuses expérimentations se sont réalisées ou se mettent en place sur ce thème. Elles ont été moins questionnées en 2023 mais restent citées dans les stratégies agroécologiques.

Les difficultés liées au processus de sortie du glyphosate

Le processus de sortie du glyphosate comporte divers risques. Il tend à réduire le questionnement au seul glyphosate en mettant l'accent sur des solutions de substitution tel que le désherbage mécanique. Or toute la question est de sortir de la dépendance d'un système pour évoluer vers un nouveau système de culture autonome et si possible économe. Il est donc primordial d'examiner la question du glyphosate en s'appuyant sur plusieurs questionnements :

- Évolution vers le zéro herbicide comme cela est fait en viticulture (projets « [Viglyfree](#) » de Rouffach et Ecophyto'Ter porté par ce même établissement en lien avec 4 autres).
- Évolution vers le zéro pesticide à l'image des nombreuses expérimentations réalisées et en projet et souvent en lien avec une reconception vers l'AB ([projet RESAB](#)) ou l'élevage à l'herbe.
- Réflexion autour de la reconception pour changer de systèmes de culture comme cela est rendu possible par de nombreux dispositifs : CASDAR Glycos'EPA, Ecophyto'Ter, CASDAR TAE, CASDAR IP et des projets régionaux ou autres.
- Réflexion élargie aux priorités agroécologiques nationales et territoriales pour co-construire des projets adaptés à la sortie du glyphosate.

La question du glyphosate ne pourra se résoudre sans la réflexion sur des leviers et des thématiques clés comme :

- Une réflexion globale sur l'usage des produits phytopharmaceutiques car la reconception sans glyphosate doit également intégrer d'autres composantes de manière à poursuivre l'objectif Ecophyto voire zéro phyto de synthèse.
- La préservation des sols en intégrant la fertilité des sols, la restitution de matière organique, l'aération des sols et la couverture des sols pour les préserver de l'érosion.
- La mise en œuvre de couverts végétaux pour faire face à la concurrence des adventices.
- Le développement optimal des cultures en couverture des sols : sélections variétales, densité, associations culturales complexes.

- La conception d'outils adaptables aux techniques culturales simplifiées (TCS). Cette réflexion reste à élargir avec le renouvellement de l'agroéquipement, le numérique et l'arrivée de la robotique (maraîchage, viticulture, etc.).

En définitive, la sortie du glyphosate est complexe et implique une réflexion systémique en intégrant d'autres priorités telles que la fertilité des sols, l'agroéquipement, le numérique, le changement climatique, la biodiversité, la ressource eau, l'économie (coûts liés à l'investissement en matériel, coût lié aux énergies fossiles) et le social (coût du travail). La réponse par la seule substitution serait forcément limitative. Elle demande une anticipation et une préparation, notamment mentionnée en viticulture, afin de préserver les cultures et de prévoir la main-d'œuvre nécessaire pour gérer les inconvénients en termes d'augmentation du temps de travail. La sortie du glyphosate relève d'une [démarche clinique d'agronomie](#) et d'une démarche de reconception appuyée en agroécologie auxquelles il est judicieux de se référer pour éviter toute approche réductionniste. Il n'existe pas de substitution à la molécule de glyphosate qui s'intègre dans un système agricole et même dans un système de pensée ou l'idée de son abandon est susceptible de créer une difficulté. La sortie du glyphosate reste donc un véritable challenge que cherche à relever le [projet Glycos'EPA](#) géré par l'institut Agro de Florac.

L'accompagnement pour la sortie du glyphosate

En 2022, nous avons identifié environ 33 exploitations à accompagner en trois catégories : systèmes en blocage (17), systèmes en démarche de sortie (10) et systèmes en faible apport de glyphosate (6). Qu'en est-il pour 2024 suite à l'inventaire de fin 2023 ?

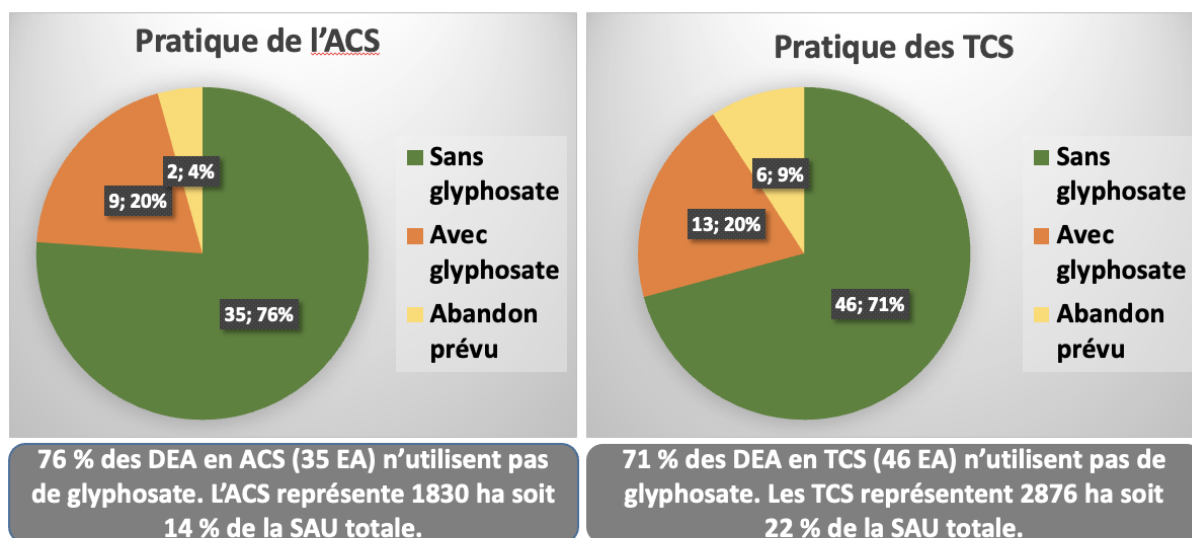
La situation a évolué de manière notable car les exploitations à accompagner se décomposent comme suit :

- Le nombre d'exploitations agricoles déclarées en blocage est de 17 en 2023 comme en 2022 ce qui indique une incapacité à en sortir et un constat d'échec. Ces 17 exploitations se décomposent en : 5 sont en polyculture-élevage (3 problèmes en ACS et 2 en vivaces), 7 sont en grandes cultures avec une problématique d'ACS, de vivaces ou de contrat semence, 2 en arboriculture (Montauban/Moissac, contraintes de vivaces et de main-d'œuvre), 1 en viticulture (L'Oisellerie pour la contrainte ACS) et une en Nouvelle-Calédonie (Vivaces).
- Le nombre d'exploitations en démarche de sortie est passé de 10 à 4 en 2023. Ces 4 exploitations ont les caractéristiques suivantes : trois sont en polyculture-élevage dont deux en ACS et une en viticulture.
- 8 exploitations se situent en faible apport de glyphosate dont 5 étaient en zéro glyphosate pour 2023 : elles sont toutes en systèmes annuels (deux en polyculture-élevage et trois en grandes cultures). Les trois dernières exploitations à faible usage sont toutes en grandes cultures.

La pratique de l'ACS/TCS (agriculture de conservation des sols et techniques culturales simplifiées) dans les exploitations

Les exploitations qui pratiquent l'ACS sont nombre de 46 (35 %) soit 1/3 environ. Parmi elles, 76 % (35) sont sorties du glyphosate ce qui indique qu'elles ont su s'adapter. Elles représentent 1.830 ha soit 14 % de la SAU totale. 65 exploitations pratiquent les TCS soit 4 % de l'échantillon et environ une sur deux. La SAU mesurée est de 2.876 ha représentant 22 % de la SAU totale. En TCS, 71 % (46) des EA sont sorties du glyphosate.

Les pratiques en ACS et TCS



Inventaire Réso'them 2023

Il est donc possible de s'inspirer largement des expériences des DEA qui ont réussi à travailler en ACS ou TCS sans glyphosate. Leurs productions s'orientent comme l'indique le tableau qui suit.

Systèmes de production majoritaires en ACS et TCS

Systèmes	ACS sans glyphosate	TCS sans glyphosate
Polyculture-élevage	20	27
Grandes cultures	5	10
Horticulture	5	3
Cultures tropicales	5	6
Total	35	46

En 2024, Réso'them a parmi ses priorités d'accompagner les exploitations en ACS/TCS. Nous allons examiner ce groupe de manière plus précise et analyser son besoin d'accompagnement.

L'accompagnement des exploitations en ACS/TCS pour sortir du glyphosate

Compte tenu de la nécessité d'accompagner les exploitations en ACS/TCS vers le retrait du glyphosate, nous avons posé la question sur le souhait d'accompagnement et 56 exploitations (42 %) ont répondu favorablement, 30 (23 %) ne sachant pas (NSP) ce qui laisserait un potentiel de 86 exploitations (55 %) à accompagner.

Les besoins exprimés par système de production sont les suivants :

Groupe de travail ACS/TCS par système de production

Réponses	Besoin d'appui	NSP	Total
Arboriculture	1	2	0
Viticulture	1	6	6
Cultures tropicales	6	0	2
Horticulture	3	3	7
Polyculture-élevage	26	14	25
Grandes cultures	19	5	6
TOTAL	56	30	46

Les demandes proviennent essentiellement des systèmes de culture annuelles (45). Elles restent faibles pour tous les autres systèmes avec un intérêt pour les cultures tropicales qui s'intéressent au travail du sol sans labour même si le glyphosate reste peu utilisé. Cette première approche permet d'envisager un groupe de travail national de 40 à 50 DEA.

Voici le bilan par région pour les besoins d'appui en ACS/TCS :

Groupe de travail ACS/TCS en 2024

Régions	Besoin d'appui	NSP	Total
Auvergne et Rhône-Alpes	4	6	10
Bourgogne et Franche-Comté	4	2	6
Bretagne	5	1	6
Centre Val de Loire	3	2	5
Corse	0	0	-
Grand Est	3	3	6
Hauts de France	4	1	5
Ile de France	1	1	2
Nouvelle Aquitaine	10	4	14
Normandie	3	2	5
Nouvelle-Calédonie	1	0	1
Occitanie	9	3	12
Provence, Alpes et Côte d'Azur	3	1	4
Pays de Loire	1	2	3
Polynésie	1	0	1
DOM	4	0	4
TOTAL	56	30	86

Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie arrivent en tête. Cela englobe de nombreuses exploitations qui sont déjà sorties du glyphosate ou sont en AB.

Il est intéressant de noter que les demandes d'accompagnement correspondent à différentes réponses dans état des lieux d'abandon du glyphosate :

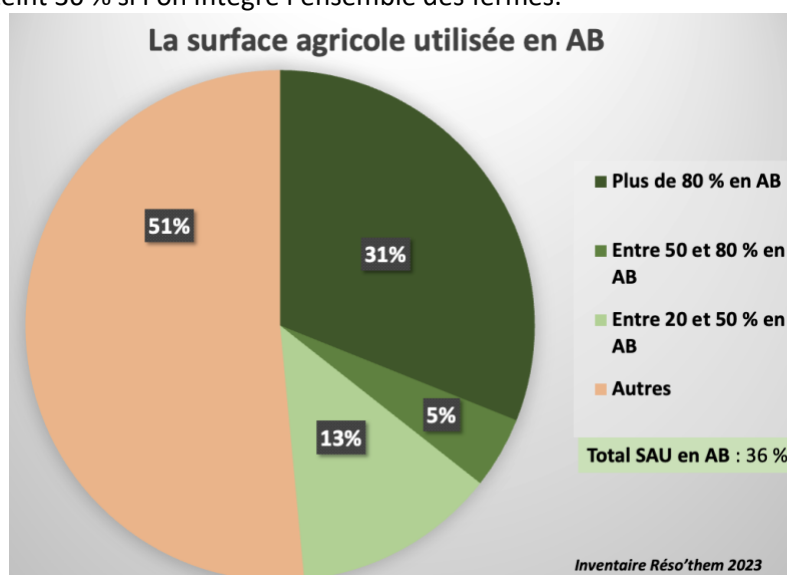
Groupe de travail ACS/TCS par réponse à l'abandon du glyphosate

Réponses	Besoin d'appui	NSP	Total
Abandon définitif	23	9	32
Système en AB	18	13	31
Utilisation marginale	5	1	6
En démarche pour 2024	3	1	4
Aucune alternative	7	6	13
TOTAL	56	30	86

La majorité des demandes provient d'exploitations agricoles qui ont cessé d'utiliser le glyphosate y compris celles qui sont en AB. Les exploitations prioritaires, utilisant encore du glyphosate, se limitent à 15 (5 + 3 + 7). On peut en conclure que la problématique des systèmes ACS/TCS intéresse beaucoup plus d'exploitations que prévu et que les précédentes enquêtes (42 en 2022). Cela inclut des exploitations en AB qui souhaiteraient développer l'ACS/TCS, des exploitations des DROM/COM et plus globalement toutes celles qui souhaitent réduire le travail du sol, soit environ 50 exploitations agricoles à accompagner.

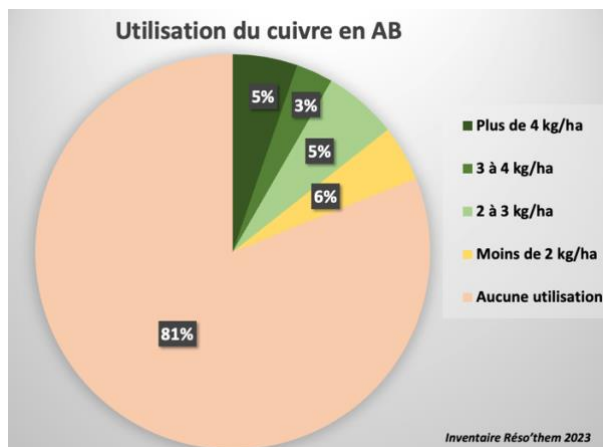
Les exploitations en systèmes AB

Les exploitations qui se déclarent en AB, avec un SAU > 80 % en B, avoisinent les 31 % (en 2023) contre 27 % en 2022 alors que 5 % déclarent une SAU entre 50 et 80 % et 13 % entre 20 et 50 % en AB. Ces données nous ont permis de croiser les démarches en AB avec Ecophyto et les autres problématiques d'enquête, comme précisé plus haut (place de l'AB dans la démarche Ecophyto). A noter que la SAU globale en AB atteint 36 % si l'on intègre l'ensemble des fermes.



La situation de l'utilisation du cuivre et de ses dérivés dans les exploitations agricoles en AB

Le cuivre est essentiellement utilisé dans les itinéraires en agriculture biologique sachant que la majorité des exploitations ont des ateliers techniques sur une ou plusieurs productions en agriculture biologique.



En 2023, 19 % des exploitations ont utilisé le cuivre aux doses suivantes (28,4 % en 2022) :

- Supérieur à 4 kg pour 5 % (0,6 % en 2022)
- 3 à 4 kg/ha pour 3 % (5,6 % en 2022)
- 2 à 3 kg/ha pour 5 % (12,3 % en 2022)
- Moins de 2 kg/ha pour 6 % (9,9 % en 2022)

Les niveaux d'utilisation sont généralement bas à moyens avec quelques difficultés liées notamment au Mildiou en années humides comme 2023 en vigne dans l'Ouest et la moitié Nord de la France. Il n'est pas fait mention des difficultés particulières que pose l'application de cuivre en général. En 2023, les usages ont été globalement un peu plus élevés qu'en 2022.

La participation aux GIEE

La participation aux GIEE concernait 29 % des exploitations agricoles en 2022 (39 % en 2022), donnée en baisse apparente du fait d'une large surévaluation en 2022 (confusions de certaines réponses dont les GIE). Les thématiques principales étaient par ordre d'importance : L'innovation agroécologique, l'agriculture de conservation des sols (Couverts végétaux, ACS/TCS, la vie dans les sols), le changement climatique, l'élevage (Bien-être animal, lait ovin et bovin, autonomie alimentaire, aliments fourragers, prairies, paillage...), la réduction des intrants et l'agroforesterie. Quelques thèmes sont également présents sur une ou deux exploitations : Houblon, filière thé en Bretagne, valorisation des matières organiques. Les thèmes en développement sont liés au changement climatique ou les nouvelles filières (thé, houblon). Les GIEE restent identifiés comme un atout pour la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Les certifications HVE et « Plante bleue »

Pour la quatrième année, l'inventaire 2023 portait également sur plusieurs certifications : HVE (niveau 3) et « Plante Bleue » (Horticulture).

Quatre catégories d'exploitations agricoles ont été recensées :

- Exploitations déjà certifiées (HVE) : 47 % (2022 : 45 %)
- Exploitations déjà certifiées (Plante bleue) : 6 % (2022 : 6 %)
- Exploitations HVE ou plante bleue : 49 % (2022 : 48 %)
- Exploitations en cours de certification : 11 % (2022 : 17 %)
- Exploitations en projet de certification : 17 % (2022 : 11 %)

La dynamique de certification a été très forte pour HVE et « plante bleue » depuis 2020 (soit 49 % des exploitations sont concernées pour ces deux labels, 4 % ayant les deux à la fois), ce qui permet d'envisager une nouvelle progression en 2024, potentiellement jusqu'à 77 % des exploitations à terme. C'est une dynamique nationale toujours active pour la quatrième année consécutive dans l'enseignement agricole en 2023 mais cette fois en beaucoup plus faible progression (HVE : + 1 % en 2023, pour + 10 % en 2022 et + 10 % en 2021) sous l'influence de la loi Egalim qui a incité fortement les établissements à commercialiser leurs productions en AB, certification ou label.

Ces certifications incitent les exploitations agricoles à faire des efforts notamment sur les modules « phytosanitaire » et « biodiversité » de la certification HVE.

En croisant HVE et « plante bleue » avec les systèmes de production, le constat est que la viticulture arrive largement en tête : 85 % HVE en 2023 et 100 % attendu d'ici un à deux ans. Vient ensuite l'arboriculture (67 % en HVE). Enfin, « Plante bleue » a atteint 54 % de l'horticulture en 2023 (43 % en 2022). Le potentiel à terme de certification reste le même à 77 % des exploitations, comme en 2022.

La certification en général (HVE et AB)

Les années précédentes, nous n'avons pas évalué le niveau cumulé de certification AB et HVE. Le niveau de certification obtenu pour l'AB et HVE a atteint 86 % des exploitations en 2023 avec une projection à 97 % pour 2025 :

- Exploitations certifiées en 2023 :	86 %
- Exploitation ayant au moins deux certifications en 2023 :	14 %
- Projet de certification en 2024 (HVE ou plante bleue) :	5 %
- Projet de certification en 2025 (HVE ou plante bleue) :	5 %
- Sans projet de certification connu (hors SAU minoritaire en AB) :	3 %

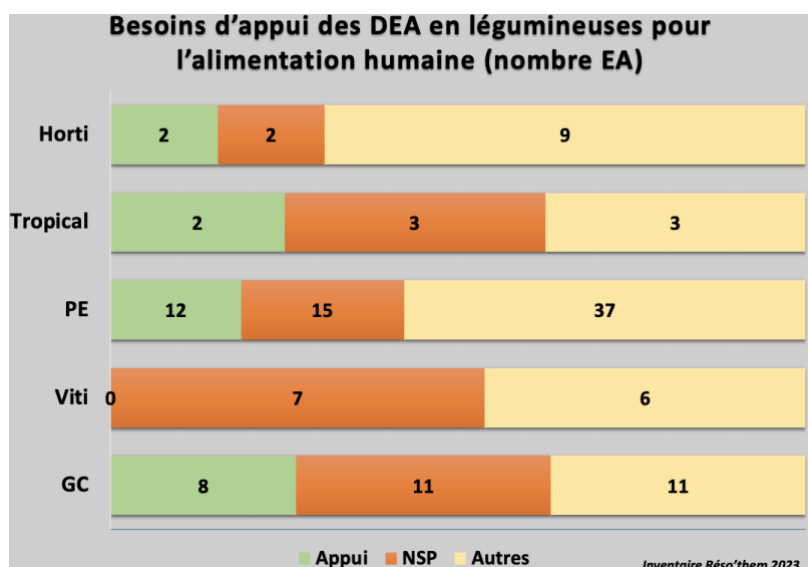
La diversification végétale par les légumineuses à graines

Pour la troisième année, nous avons enquêté sur un possible développement de légumineuses à graines dans le cadre d'un groupe de travail protéines végétales animé par Réso'them (Irène Allais, Claire Durox, Philippe Cousinié) et la Bergerie nationale (Catherine Chapron). Ce dossier est suivi par le collectif Réso'them afin d'accompagner cette dynamique. L'accent a été mis sur les légumineuses à graines pour l'alimentation humaine en 2023. Une journée technique a été programmée sur ce thème autour du pois chiche en mars 2023 à l'EPL d'Avignon, sur le site de L'Isle sur Sorgue. Une autre rencontre est prévue à Bourg en Bresse en 2024 sur la féverole (en alimentation humaine).

En 2023, 16 % des exploitations (21 EA) cultivaient des légumineuses pour l'alimentation humaine notamment : Lentilles, pois chiches, soja, pois jaune, haricots et fèves (2022 : 19 %, 30 EA). 20 % des exploitations (26 EA) avaient mis à l'étude le développement de ces légumineuses : Lentilles, pois chiche, soja, pois jaune et haricot (2022 : 12 %).

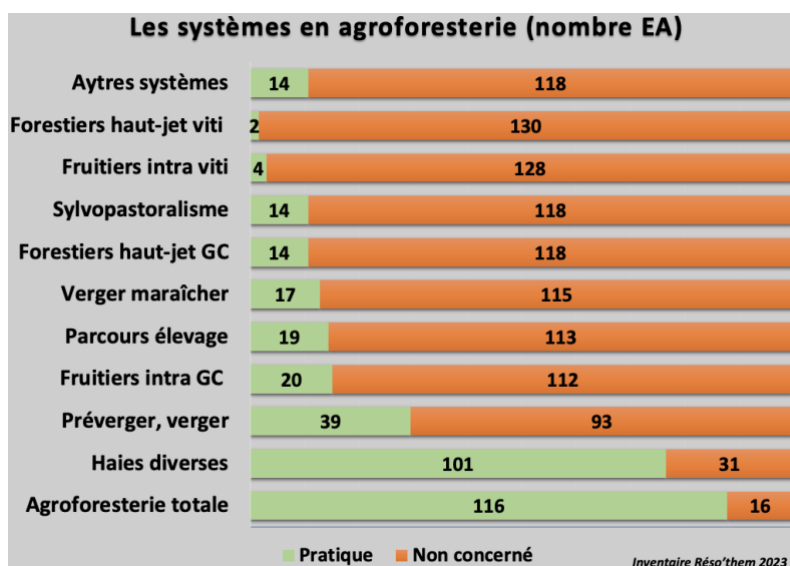
Cette thématique reste toujours d'actualité avec des interrogations sur les freins à son développement. Les freins recensés en 2023 sont respectivement : les débouchés économiques (58 citations), les difficultés à la parcelle (52), le matériel adapté (48), l'existence d'une filière (48) et divers (notamment SAU/foncier, élevage prioritaire, MO, économie, climat (sec), maîtrise technique).

Concernant, la volonté de participer à un groupe de travail national sur cette thématique en 2024, 18 % des exploitations y sont favorables (24 EA) et 31 % ne savent pas (41 EA). Cette question n'avait pas été posée en 2022. Nous avons également analysé les demandes de participation à ce groupe par type de système de production. Les résultats donnent une nette proportion aux systèmes annuels.



L'agroforesterie dans l'enseignement agricole

Cette année nous avons intégré à notre enquête, la question des systèmes agroforestiers. L'agroforesterie implique 88 % des établissements, majoritairement sur la thématique haies (77 %) puis les prévergers, vergers conservatoires et vergers basses tiges (30 %) et les fruitiers intraparcellaires en grandes cultures (15 %) devant les parcours d'élevage : volailles, palmipèdes et porcins (14 %) et les vergers maraîchers (13 %). Les résultats détaillés sont présentés dans la figure suivante.



Observations sur la démarche générale de réduction des produits phytopharmaceutiques (PPP)

45 % des exploitations ont émis des observations sur leur démarche de réduction des PPP (2022 : 22 %). Il est intéressant de relater quelques observations, constats, réserves ou besoins qui ont été exprimés lors de cette enquête nationale.

Une grande partie des DEA affirment œuvrer pour la réduction des PPP :

- « Comme beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui nous tâchons d'employer le minimum d'intrants (que par stricte nécessité) pour des raisons économique, environnementale mais aussi éthique envers notre consommateur. Pour se faire nous sommes passés à du binage mécanique et nous avons arrêté tous les traitements préventifs ».
- « Remplacement des fongicides par des stimulants de biocontrôle depuis maintenant 3 ans. »
- Beaucoup ont arrêté les PPP de synthèse en passant à 100 % d'herbe ou en AB voire en biocontrôle : « Zéro phyto sur les végétaux de pépinière, biocontrôle sur les plants maraîchers et productions florales depuis plus de 10 ans ».
- « La réduction est déjà faite...voir IFT dans Alexia ! merci le collectif via le GIEE. »
- « Exploitation déjà au zéro Phyto effectif. »
- « Il n'y a plus d'utilisation de pesticides sur l'exploitation depuis plusieurs années. Systèmes intégralement en prairies permanentes, désherbage et entretien mécanique. »
- « Notre démarche présente à ce jour des IFT faibles à l'échelle de l'exploitation, d'autres travaux annexes sont envisagés pour mettre en place un projet avec des thématiques transversales (Sol - Eau / Climat - Carbone). »
- « Nous n'avons pas de certification mais nous sommes dans une démarche d'agriculture raisonnée +++ et de protection biologique intégrée. »

A contrario, des critiques, difficultés spécifiques ou des réserves sont émises par certains DEA :

- « Difficultés de passer d'un système tous pesticides à un modèle agroécologique, sans réel soutien financier de notre Région ou du MASA. »
- « L'exploitation est dans une démarche de réduction du travail du sol (diminution du labour, semi-direct ...) ce qui rend difficile la réduction de l'utilisation du glyphosate notamment. »
- « Des efforts de réduction et de maintien d'IFT faibles depuis le lancement de nos essais réduction d'intrants en 2010. Diminution des herbicides plus risquée que les pesticides, pouvant impacter les marges économiques par culture sur du pluriannuel. Sortie du glyphosate complexe, car reste le seul levier dans des cas extrêmes de pression élevée d'adventices graminées type ray-grass en interculture (destruction mécanique par temps pluvieux ne générant que du repiquage)). »
- « Difficulté de réduire les herbicides, réduction des hors herbicides plus facile. »
- « Plus de travail mécanique et donc une aide pour les outils serait utile. »
- « En AB sur les grandes cultures - conventionnel sur les élevages - unique problématique : utilisation de 10 l/an de glyphosate / clôtures. »
- « Le manque d'expérience/connaissance dans le domaine de l'équipe de l'exploitation est limitante dans la mise en œuvre. »

Parmi les demandes qui sont formulées, voici quelques souhaits émis par les DEA :

- « Arriver à mobiliser les équipes en interne pour créer une dynamique de changement collective. »
- « Méthodes alternatives à l'emploi du cuivre en viticulture. »
- « Besoins de formation et de partage d'expériences. »
- « Quel indicateur pour suivre l'utilisation des PPP ? IFT incomparable une année sur l'autre (doses homologuées...) le plus compliqué : gestion des herbicides. »
- « Un accompagnement financier pour la mise en place de procédure de biocontrôle. »
- « Accompagnement souhaité. »
- « Besoin de mettre en place des moyens de prévention des risques type "vide sanitaire", nettoyage des outils, "mise en quarantaine", utilisation de bâches tissées pour lutter contre les adventices, utilisation de PBI... Informations techniques pour mise à niveau des connaissances sur la lutte biologique et la gestion des adventices. »

L'ensemble de ces Verbatims parlent d'eux-mêmes. Ils illustrent à la fois des dynamiques, des interrogations, des réserves et des demandes d'accompagnement. Certains ont l'impression de plafonner et se posent la question d'aller plus loin encore.

- « *En bio depuis 12 ans, je ne vois pas à quoi sert ce questionnaire quand dans le même temps, l'usage du glyphosate est prolongé de 10 ans... »*
- « *Il n'y a pas de politique locale pour réduire les produits phytos ! »*
- « *Déjà suffisamment de conseillers à payer pour les comptes de l'exploitation. »*
- « *La ferme de Tart-le-Bas est engagée dans la réduction des phytos depuis longtemps. Aujourd'hui, on est arrivé au bout (ou presque) de ce système. Faut-il changer/reconcevoir le système pour aller plus loin ? »*
- « *Le groupe 30.000 local dont nous faisons partie n'est plus actif et nos itinéraires techniques ont du mal à évoluer. »*
- « *En réflexion sur l'agriculture de conservation. »*

La mise en place de pratiques agroécologiques

95 % des exploitations ont déclaré avoir mis en place des pratiques agroécologiques avec des citations multiples de pratiques. Il est peu aisé d'exploiter les réponses compte tenu de l'extrême diversité de citations. Pour la prochaine enquête il serait souhaitable de distinguer les pratiques selon la production, la transformation, la vente et la consommation.

Les citations les plus significatives à titre d'exemple sont les suivantes (données partielles) :

- Haies (34)
- AB (24)
- Agroforesterie (20)
- Couverts végétaux (16)
- Maraîchage en AB et/ou avec fruitiers (11)
- Gestion de l'herbe (9)
- Prairies innovantes (8)
- Rotations (7),
- Bandes fleuries (6), pâturage innovant (6), biocontrôle (6)
- Désherbage mécanique (5), semis direct (5), paillage (5)
- Associations de plantes (4), non labour (4), TCS (4), zéro phyto (4), vergers/prévergers (4)
- Légumineuses (3), arrosage (3)
- ACS (2)
- Syntropie (1), consommation directe au self (1), lupin sur 10 ha (1)

Les 5 % qui n'ont pas déclaré de pratiques sont toutes impliquées en agroforesterie et sont toutes certifiées en AB ou certifiées HVE. On peut donc en conclure que 100 % des fermes sont engagées dans le plan EPA 2 sous la forme de pratiques agroécologiques qu'elles soient déclarées (95 %) ou non (5 %).

Conclusion

L'engagement de l'enseignement agricole dans le plan Ecophyto s'est confirmé une fois de plus en 2023 à travers la dynamique des dispositifs et des résultats obtenus sur le terrain en termes de réduction des produits phytopharmaceutiques. En quantitatif, 86 % des DEA ont confirmé leur engagement dans le plan Ecophyto grâce à de nombreux dispositifs et des projets d'accompagnement. **L'implication dans des certifications (AB, HVE, plante bleue) pour la majorité de la SAU est actuellement de 97 % des exploitations (86 % sont déjà certifiées en 2023 auxquels se rajouteront 5 % en 2024 et 5 % après 2024, pour l'essentiel dans HVE ou plante bleue).**

La progression la plus notable en 2023 est l'engagement dans la certification AB soit + 4 % en un an pour une SAU > 80 % par exploitation, soit 31 % des EA.

La progression des certifications HVE et plante bleue se poursuit mais avec moins d'élan : + 1 % en 2023 pour 49 % des exploitations. Les prévisions à terme sont les mêmes qu'en 2022 : + 28 % dans les trois ans à venir pour un potentiel national de 77 %. HVE atteindra 100 % en viticulture. Les systèmes pérennes (viticulture et arboriculture) sont largement en tête pour HVE (85 % en viticulture et 67 % en arboriculture).

Le processus de sortie du glyphosate a été particulièrement engagé dans l'enseignement agricole depuis 2009. **En 2023, 78 % des EA déclarent une sortie effective (2022 : 80 %).** Il s'agit d'une baisse apparente car en réalité, **le zéro glyphosate a atteint 83 % en 2023 avec 5 % des exploitations qui se laissent la possibilité de le réutiliser en 2024.** Ce résultat cache en réalité des contrastes, des difficultés, des tensions et une nécessité d'apprentissage sur plusieurs années. Les systèmes de production les plus avancés sont : l'horticulture (92 % de zéro glyphosate et 100 % en SAU), les cultures tropicales (88 % mais 100 % des DOM) et la polyculture-élevage (88 %). Les obstacles les plus cités sont : l'agriculture de conservation des sols, les vivaces, le coût, la main-d'œuvre, les sols, le climat et le manque de moyens matériels et financiers. Toutefois, l'évaluation des surfaces agricoles où le glyphosate est épandu permet de relativiser son usage car **96 % de la SAU des exploitations agricoles du public ne reçoit pas de glyphosate (94 % en 2022).** Cette situation s'explique par le fait que l'utilisation du glyphosate se limite aux parcelles qui posent des problèmes du fait des vivaces, des types de sols et des contraintes locales. Le glyphosate reste donc très peu utilisé.

Un groupe de travail national en agriculture de conservation devrait permettre d'accompagner les exploitations en l'agriculture de conservation des sols (ACS) et en techniques culturales simplifiées (TCS) bien que la majorité soient déjà en zéro glyphosate. A ce stade, ce sont environ cinquante DEA qui en expriment le besoin dont la majorité en systèmes de cultures annuelles. Une demande d'accompagnement est également sollicitée pour développer les légumineuses à graines pour l'alimentation humaine. Une seconde journée technique est prévue à Bourg en Bresse les 27/28 mars 2024 sur la féverole en alimentation humaine. Enfin une demande d'accompagnement a été exprimée par les DEA pour réduire les produits phytosanitaires et répondre le mieux possible à la transition agroécologique.

Enfin les pratiques agroécologiques ont été déclarées dans 95 % des fermes. Parmi les plus citées, on retrouve **les haies, l'AB, l'agroforesterie et les couverts végétaux** avec de multiples citations. Les 6 exploitations qui n'ont déclaré aucune pratique, pratiquent cependant l'agroforesterie et ont toutes obtenues des certifications (HVE, AB ou plante bleue). Finalement **ce sont 100 % des fermes qui attestent d'une implication minimale dans le plan EPA 2** sous une forme ou une autre : 88 % pratiquent l'agroforesterie, 86 % sont certifiées (AB, HVE ou plante bleue) et 71 % sont directement investies dans le plan Ecophyto.